



Trop de migrants !
Ils vont prendre
nos boulots !

ARGUMENTAIRE

Pour déconstruire les préjugés sur les réfugiés,
les migrants et les sans-papiers



« On ne peut pas accueillir toute la misère du monde ». « Il y a trop de réfugiés en Belgique ». « On ne se sent plus chez nous » « Ils vont prendre nos boulots » « Tous ces étrangers viennent profiter de la sécurité sociale en Belgique » « Les migrants sont sous-qualifiés et pauvres ». « Les migrants sont des délinquants ». « Nous sommes envahis. D'ailleurs, ils dorment dans les parcs parce que nous sommes incapables de traiter ce flot de demandes ». « La Belgique est plus généreuse que les autres pays d'Europe et nous en faisons beaucoup trop ». « Pour un réfugié, il suffit de débarquer chez nous pour recevoir 38 euros par jour » « C'est honteux de consacrer autant d'argent à des étrangers alors que nos sans-abris belges dorment dans la rue » « Si on accepte trop de réfugiés, ça va tuer la sécurité sociale » « Les réfugiés n'ont pas la même culture que nous et n'ont pas l'intention de s'intégrer. Bientôt, c'est nous qui serons obligés de vivre selon les codes de l'Islam » « Ils ne restent qu'entre étrangers, veulent nous imposer leur culture et ne s'adaptent pas à la nôtre » « Ce n'est pas notre faute si ces pays sont en guerre et ce n'est pas à nous à résoudre leurs problèmes ».



D/2017/0780/11

MEP: mht.paraph@skynet.be - 06/2018-L.A.-MHT

En période de crise économique, les préjugés sur les réfugiés, les migrants et les sans-papiers ont la vie dure.

Combien de fois avons-nous entendu dire : « Il y a trop de réfugiés en Belgique », « On ne se sent plus chez nous », « Ils profitent de la sécurité sociale belge », « Ils viennent prendre nos boulots ».

Actuellement, la majeure partie des migrants quittent leurs pays pour échapper à la guerre, aux violences de toutes sortes et à la misère. Une partie d'entre eux, provenant principalement des pays en guerre, obtiennent le statut de réfugié et un titre de séjour. D'autres sont refusés et tentent des procédures de recours ou de régularisation. Et enfin certains se retrouvent sans-papiers lorsque toutes les procédures sont épuisées. Ces derniers sont alors obligés de travailler au noir pour survivre, dans des conditions de travail précaires et avec des salaires de misère. Cette situation met en compétition, sur le marché du travail, les travailleurs déclarés et ceux qui ne peuvent pas travailler légalement, tirant ainsi les salaires et les conditions de travail de tous vers le bas. Cela ne favorise que les employeurs malhonnêtes !

« Réfugiés, migrants, sans-papiers » ... de quoi parle-t-on ?

Selon l'article premier de la Convention de Genève du 28 juillet 1951, un **refugié** est une personne qui a fui son pays et qui craint, avec raison, d'y être persécutée en cas de retour, du fait de sa race ¹, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques et qui, du fait de cette crainte, ne peut ou ne veut se réclamer de la protection de ce pays et y retourner. Tant que la personne n'est pas reconnue comme réfugiée, elle est considérée comme un demandeur d'asile. C'est l'Office des étrangers (OE) qui reçoit les demandes d'asile. Ensuite, c'est le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) qui statue sur le fond de la demande.

Un **migrant** est une personne qui quitte son pays pour aller vivre et travailler dans un autre pays pour de multiples raisons : économiques, sociales, culturelles, climatiques, et ce, de façon temporaire ou permanente. Le terme générique de migrant n'a pas une définition internationalement acceptée. Il se décline en une multitude de situations qui ouvrent, ou non, des droits. Les migrants se déplacent de manière volontaire ou forcée en raison de la pauvreté, l'instabilité, l'absence de perspectives.

Quand on parle de réfugiés qui fuient leur pays pour échapper à la mort et aux persécutions, il est question du droit à l'asile qui est un droit fondamental de tout être humain. Chaque pays démocratique ayant signé la Convention de Genève se doit de respecter ses engagements et d'offrir l'accueil et la protection nécessaires aux demandeurs d'asile. Par contre, quand on parle de migrants économiques qui tentent de trouver une meilleure situation dans un autre pays, il s'agit d'une faveur qu'un État fait à un ressortissant de pays tiers en lui donnant, ou pas, l'accès à son marché du travail.

Les **sans-papiers** sont des demandeurs d'asile ou des migrants dont la procédure d'asile ou d'obtention d'un titre de séjour a échoué et qui n'ont plus de recours possible. Le nombre de sans-papiers est estimé à plus de 100.000 personnes en Belgique. La plupart d'entre eux sont présents sur le territoire depuis plusieurs années. Ils sont obligés de travailler au noir pour survivre, avec l'espoir d'obtenir un droit de séjour. Ils n'ont aucun droit vis-à-vis de la sécurité sociale (chômage, mutuelle), malgré le fait qu'ils contribuent à l'économie du pays. Le seul dispositif dont ils peuvent bénéficier, c'est l'aide médicale urgente.

1. Il n'existe en vérité qu'une seule « race humaine », même si les origines et horizons sont différents.

L'actualité récente qui a laissé sous-entendre qu'il y avait une crise de l'accueil des réfugiés en Belgique a ravivé les préjugés sur les réfugiés, les migrants et les sans-papiers. D'où l'importance du travail syndical pour déconstruire les clichés sur les mi-

grants, renforcer la solidarité entre tous les travailleurs, lutter contre l'exploitation et militer pour l'égalité de droits et la dignité pour toutes et tous. Certains paragraphes de cet argumentaire sont inspirés de l'argumentaire de la CNE.



« On ne peut pas accueillir toute la misère du monde ».

« Il y a trop de réfugiés en Belgique ». « On ne se sent plus chez nous ».

L'immense majorité des réfugiés dans le monde sont des réfugiés internes qui se déplacent à l'intérieur de leur propre pays. Viennent ensuite les personnes qui quittent leur pays pour un pays frontalier. Seule une toute petite partie des réfugiés parvient à arriver jusqu'en occident.

Par exemple, 96% des réfugiés afghans sont installés en Iran et au **Pakistan** qui est le pays qui accueille le plus de réfugiés au monde. Seulement 3% des africains vivent dans un pays autre que celui où ils sont nés. Ils sont moins de 1% à vivre en Europe.

La **Belgique** accueille chaque année moins de 20.000 demandeurs d'asile. Il s'agit bien de demandeurs d'asile, tous n'obtiennent pas le statut et tous ne restent pas en Belgique. La plupart des réfugiés des années 2000 sont repartis chez eux une fois le conflit

terminé. De 2005 à 2014, la Belgique a accueilli une moyenne de 16.813 demandeurs d'asile par an. Un pic a été connu en 2000 lorsque la Belgique a accueilli 42.691 demandeurs d'asile suite au conflit dans les Balkans. Au cours de la crise migratoire de 2015, la Belgique a accueilli 35.476 demandeurs d'asile², soit 1 migrant pour 320 habitants. Depuis lors, ce chiffre est retombé dans la moyenne habituelle.

En comparaison, la **Turquie**, le **Liban** et la **Jordanie** ont accueilli plus de 4.000.000 de réfugiés syriens. Au Liban, il y a 1 réfugié pour 4 Libanais. Au cours de l'année 2015, l'**Europe** a accueilli 1.255.600 demandeurs d'asile sur une population de plus de 500 millions d'habitants, soit 1 migrant pour 400 européens en moyenne. L'**Allemagne** a accueilli 441.800 demandeurs d'asile en 2015, soit un migrant pour 190 habitants.

2. Source CGRA.

En effet, nous sommes très loin d'être « envahis » par les migrants. L'Europe et la Belgique disposent incon-

testablement des capacités d'en faire bien plus pour accueillir les réfugiés.

« Ils vont prendre nos boulots ».

De nombreuses personnes pensent que les migrants prennent le travail des Belges. Cette idée est fausse car les études montrent que les migrants qui viennent chez nous ne prennent pas le boulot des Belges. L'emploi des migrants est **complémentaire** par rapport à celui des Belges qui cherchent principalement des emplois à la mesure de leurs diplômes et qualifications. Ainsi, les migrants occupent des emplois vacants que les Belges ne veulent pas occuper et où les conditions de travail sont les plus difficiles et les salaires peu attractifs. On trouve les travailleurs migrants principalement dans des secteurs tels que l'alimentation et les services, le nettoyage, la construction, les soins de santé, les soins aux per-

sonnes, etc. Ce processus spontané de répartition du travail est appelé par les chercheurs « **ethnostratification du marché de l'emploi** ».

Il est possible qu'à court terme, l'arrivée massive de migrants ait un impact négatif limité sur l'emploi de certains Belges non-qualifiés. Mais à long terme, ces effets disparaissent. Il ne faut pas envisager le marché de l'emploi comme un gâteau à taille fixe.

Dès lors que le nombre de personnes sur le marché de l'emploi augmente, la quantité de biens et de services nécessaires aussi, ce qui va entraîner par la suite l'accroissement du volume de l'emploi et la création de nouveaux postes de travail.

« Tous ces étrangers viennent profiter de la sécurité sociale en Belgique ».

Selon certains représentants politiques, l'accueil des migrants menace le système de la sécurité sociale en Belgique. Or, cette affirmation ne tient pas la route. C'est plutôt le contraire qui se passe. Ce préjugé sert à camoufler les politiques néo-

libérales qui, quant à elles, mettent clairement à mal le financement de la sécurité sociale, notre bien commun à tous. Le budget de l'accueil des demandeurs d'asile en Belgique **ne relève pas** du système de la sécurité sociale. C'est seulement après avoir

obtenu un titre de séjour, travaillé et cotisé comme les Belges que les migrants peuvent ouvrir leurs droits à la sécurité sociale.

Le demandeur d'asile peut travailler seulement après **4 mois de procédure** s'il n'a pas reçu de réponse négative. Il n'a donc pas d'autre choix que de dépendre de l'hébergement offert par les structures d'accueil.

Quand on dit que les réfugiés bénéficient du chômage dès qu'ils arrivent en Belgique, ce n'est pas vrai. Tout comme pour les Belges, ils doivent travailler pendant une certaine période en fonction de leur âge afin d'ouvrir le droit au chômage en cas de perte de travail.

Un demandeur d'asile qui voit sa demande refusée, même s'il ne quitte

pas le territoire, ne coûte plus rien à l'État puisqu'il n'a aucun droit à l'aide sociale.

Une étude menée par l'Université de Lille en France a démontré que les migrants apportent plus à l'économie de ce qu'ils coûtent. Il en est ressorti qu'en 2009, la sécurité sociale française a consacré 48 milliards d'euros pour les migrants, mais que les migrants ont rapporté 60 milliards d'euros à l'Etat français.

Globalement, les migrants rapportent donc davantage aux caisses de l'Etat que ce qu'ils perçoivent en terme de prestations sociales. Toutes les études effectuées sur le sujet prouvent, d'une manière implacable, que les migrants contribuent à l'équilibre budgétaire de l'Etat plutôt que d'en constituer une charge.



« Les migrants sont sous-qualifiés et pauvres ».

Les demandeurs d'asile sont généralement présentés comme sous-qualifiés et pauvres. Or, ces personnes sont le reflet de la société de leur pays d'origine. On retrouve parmi eux toute la diversité de la société : des employés, des ingénieurs, des médecins, des artistes, des étudiants, des ouvriers, ... Ce qu'ils ont de commun, c'est d'avoir été obligés de fuir leur pays à cause des guerres, des conflits,

de la persécution, de la misère. Les demandeurs d'asile n'amènent pas la misère, ils la fuient.

Migrer **coûte** beaucoup d'argent. Seuls les migrants capables de mobiliser des moyens financiers non négligeables parviennent à arriver jusque chez nous. Il s'agit principalement de personnes possédant une situation patrimoniale ou professionnelle stable.

Mais les migrants éprouvent des difficultés à faire reconnaître leur formation en Belgique.

Outre l'apprentissage d'une nouvelle langue, la démarche pour une équivalence de diplôme est longue, compliquée et coûteuse. L'objectif d'une **équivalence de diplôme** est qu'un diplôme étranger acquiert la même valeur qu'un diplôme délivré en Belgique. Les personnes qui introduisent une demande d'équivalence le font soit pour travailler en Belgique, soit pour poursuivre leur formation. A la complexité de la procédure s'ajoute le fait que certains migrants ne sont pas toujours en possession des documents demandés.

Enfin, si les migrants éprouvent des difficultés à s'insérer sur le marché du travail en Belgique, c'est également à cause d'un obstacle non négligeable et difficile à maîtriser : les **discriminations** à l'embauche. Elles sont malheureusement une réalité dont les migrants sont les victimes et ajoutent un frein supplémentaire à leur émancipation. Paradoxalement, la Belgique est l'un des pays où l'immigration rapporte le plus, mais où le taux d'emploi des migrants est le plus faible, ce qui résulte certainement des discriminations et craintes à leur égard. « *Il y a un énorme potentiel à exploiter, mais (il) se trouve bridé par les discriminations dans l'accès à l'emploi* », explique François Gemenne, politologue et spécialiste des migrations à l'ULG.



« Les migrants sont des délinquants ».

A ce jour, aucune étude n'a permis d'établir le lien de causalité entre immigration et délinquance. Même si près de la moitié des personnes incarcérées (44%) sont d'origine étrangère, cela signifie-t-il pour autant que les étrangers sont plus dangereux ?

Il faut savoir que les étrangers en séjour illégal sont les plus **ciblés** par la justice pénale car il existe une sorte de suspicion à leur égard. En effet, les personnes étrangères ou d'origine étrangère sont plus souvent **contrô-**

lées ou **interpellées** par les forces de l'ordre. D'autres études démontrent que le manque de cohésion sociale augmente les risques de délinquance ou de commettre un délit.

Selon Fabienne Brion, professeure de droit et de criminologie à l'UCL, « *les migrants rencontrent des difficultés particulières car une partie est en séjour illégal, ce qui va augmenter le taux de détention sur base de l'illegalité de leur séjour. Notre société est une machine à transformer une*

inégalité sociale en une inégalité pénale ».

De plus, d'un point de vue statistique, des modalités pratiquées faussent les **calculs**. Les binationaux sont considérés comme des étrangers dans le décompte des détenus alors qu'ils sont considérés comme nationaux dans le décompte des habitants. Ainsi, un Italo-belge sera reconnu comme un habitant belge, mais un délinquant ita-

lien. C'est une vision qui vient gonfler l'image des « étrangers criminels ».

Par exemple, il arrive assez souvent lors du contrôle des titres de voyage dans les transports publics que les contrôleurs demandent les documents d'identité aux passagers d'apparence étrangère alors qu'ils sont en ordre de titre de voyage. C'est une façon de procéder à l'arrestation d'étrangers en séjour irrégulier.



« Nous sommes envahis. D'ailleurs, ils dorment dans les parcs parce que nous sommes incapables de traiter ce flot de demandes ».

Par son inaction délibérée, le gouvernement a trainé les pieds dans l'accueil des réfugiés au cours de la crise humanitaire de 2015, et également par la suite. Tout ceci dans le but de créer le **sentiment** que nous sommes « envahis » et que les migrants et les réfugiés sont déjà trop nombreux. En réalité, il suffisait de prendre temporairement du personnel supplémentaire pour traiter les demandes de chacun : augmenter le nombre de bureaux, allonger la durée des permanences, ouvrir le week-end. Il reste encore de grandes capacités de logements collectifs dans des bâtiments non occupés (anciennes casernes, anciens hôpitaux...). Alors que les experts internationaux avaient prédit une **nouvelle arrivée** de réfugiés

provenant de pays en guerre et cela parce que les conflits sur place s'intensifiaient, notre gouvernement a fait le choix délibéré de fermer des lieux d'accueil et de licencier des travailleurs sociaux de structures d'accueil.

Cela lui a permis, à peine quelques mois plus tard, de parler de « crise migratoire », de « vague de réfugiés », de « flots », ... Et d'étayer cela par les images de ces réfugiés faisant la file durant des heures devant l'Office des Étrangers et dormant dans des parcs bruxellois. Tout cela aurait pu être évité par une simple anticipation. Dans les années 2000, la Belgique a accueilli plus du double de réfugiés et cela sans poser le moindre problème. Tout cela est donc une stratégie politique

qui vise à convaincre l'opinion publique qu'il y aurait « trop de réfugiés ».

Le gouvernement est d'autant plus responsable qu'il a supprimé, avec

le gouvernement précédent, 7.800 places d'accueil structurelles depuis 2013, dont certaines en juin et juillet 2015, alors que l'arrivée des migrants s'annonçait !

« La Belgique est plus généreuse que les autres pays d'Europe et nous en faisons beaucoup trop ».

La Belgique répond tout juste aux exigences des traités internationaux qu'elle a signés. Ce n'est pas du tout vrai que la Belgique fait plus que les autres pays européens pour accueillir des réfugiés. Il y a d'autres pays qui ont consenti plus d'efforts que nous, comme par exemple la Suède ou l'Allemagne.

Prenons l'exemple des migrants en transit pour la Grande Bretagne. Le gouvernement prétend que ces personnes ne veulent pas **déposer** une demande d'asile en Belgique. En vérité, toute personne **déposant** une demande d'asile **risque d'être renvoyée** à la case départ, c'est-à-dire en Italie ou en Grèce. Il s'agit de la procédure Dublin. Or, le gouvernement n'a jamais **déclaré** publiquement qu'il suspendrait cette procédure. Connaissant les risques, les migrants **n'osent pas déposer** de demande d'asile. Dans ces conditions, c'est la plateforme citoyenne et de nombreux volontaires qui se mobilisent pour hé-

berger ces personnes et leur apporter un peu de confort.





« Pour un réfugié, il suffit de débarquer chez nous pour recevoir 38 euros par jour ».

Pendant la procédure d'asile, le demandeur a droit à être hébergé dans un centre d'accueil. L'aide sociale se décline donc sous forme matérielle dans un centre d'accueil. La plupart des demandeurs d'asile veulent trouver un emploi et subvenir eux-mêmes à leurs besoins car nombre d'entre eux ressentent un sentiment de **honte** à dépendre d'une aide publique. D'autant plus qu'ils ont l'impression de tourner en rond, d'errer sans but dans le centre, et préféreraient travailler que d'être forcés à être inactifs.

Un demandeur d'asile enregistré en Belgique, peu importe si c'est dans un centre d'accueil géré par le Fedasil, la Croix rouge ou dans une ILA³ gérée par les CPAS, **ne reçoit pas** d'aide financière. Les personnes sont prises en

charge par ces structures d'accueil. Le coût total journalier de cette prise en charge s'élève à 38 euros par jour.

Cela comprend les coûts du logement, de la nourriture, des soins de santé, de la scolarité pour les enfants, de l'apprentissage de la langue pour les adultes, et tout ce qui est strictement nécessaire pour vivre. En terme d'argent liquide, les demandeurs d'asile reçoivent, en tout et pour tout, 7,40 euros par semaine afin de couvrir notamment les frais de déplacement.

En plus, cet argent est directement réinjecté dans notre économie puisqu'il est utilisé pour consommer des biens et, en grosse partie, pour rémunérer des travailleuses et travailleurs des structures d'accueil en Belgique.



« C'est honteux de consacrer autant d'argent à des étrangers alors que nos sans-abris belges dorment dans la rue ».

Un demandeur d'asile ne vole pas la place d'un sans-abris. Les pouvoirs publics ont aujourd'hui les moyens de fournir un toit aux SDF, tout comme

ils ont les moyens d'accueillir les demandeurs d'asile, en conformité avec nos engagements internationaux. Il est d'ailleurs intéressant de noter

3. Initiative locale d'accueil.

que ceux qui critiquent l'accueil des demandeurs d'asile sous ce prétexte sont généralement les mêmes qui critiquent l'assistance faite aux sans-abris, ou ne font rien pour se préoccuper de leur sort.

Avec ou sans demandeurs d'asile, le **scandale** des sans-abris est causé par l'inertie politique. Des milliers de maisons et d'appartements sont

vides, pour des raisons spéculatives, et une loi belge permet de les réquisitionner pour donner un toit à ceux qui n'en ont pas. Cette loi n'est jamais appliquée, voilà pourquoi des milliers de gens dorment dans la rue. Par ailleurs, un investissement modeste et continu de la part des pouvoirs publics dans la réalisation de logements sociaux pourrait régler rapidement ce problème.

« Si on accepte trop de réfugiés, ça va tuer la sécurité sociale ».

C'est faux. Comme nous l'avons vu, le **financement** de l'accueil des demandeurs d'asile ne dépend pas de la sécurité sociale. C'est pourquoi augmenter l'accueil n'aura aucune incidence sur ces budgets. Contrairement à ce que certaines personnes prétendent, les demandeurs d'asile ne bénéficient pas des allocations de chômage, familiales, de maladie, ... versées par la sécu. Par ailleurs, la Belgique reçoit des **fonds européens** pour financer l'accueil des demandeurs d'asile et cela a un effet positif sur notre économie puisque cela crée de l'emploi (assistants sociaux, éducateurs, psychologues, juristes qui encadrent les demandeurs d'asile) et les migrants vivent et consomment ici.

Une fois que le demandeur d'asile obtient le statut de réfugié et qu'il cotise en travaillant, il participe pleinement à notre système de sécurité sociale. Dès lors qu'il le finance, il peut en bénéficier tout comme nous. Par exemple, un réfugié de quarante ans ne peut percevoir une indemnité de chômage qu'après avoir travaillé à temps plein pendant une durée minimale de deux ans.

Si la sécurité sociale va mal, c'est parce que depuis trente ans, les gouvernements successifs n'ont cessé de diminuer son financement et d'offrir des réductions de cotisations aux employeurs.





« Les réfugiés n'ont pas la même culture que nous et n'ont pas l'intention de s'intégrer. Bientôt, c'est nous qui serons obligés de vivre selon les codes de l'Islam ».

Le terrorisme et la propagande qui l'entoure ont créé la **peur de l'Islam**. Il est pourtant évident que les musulmans, comme les autres croyants, partagent des valeurs respectables et respectueuses, totalement compatibles avec notre culture commune.

Tout comme il est évident que « l'islamisation » de notre société est un **mythe**. Alors que les Belges estiment en moyenne à 29% la proportion de musulmans dans notre pays, ces der-

niers ne représentent en réalité que 6% de la population belge.

C'est justement en les intégrant au mieux parmi nous que nous éviterons à ces différentes communautés de se replier sur elles-mêmes. Une société qui dialogue et se mélange, dans ses cultures, ses traditions et ses religions, se renforce, s'enrichit et s'apaise. Nous sommes d'ailleurs déjà le résultat de multiples **brasages culturels** !



« Ils ne restent qu'entre étrangers, veulent nous imposer leur culture et ne s'adaptent pas à la nôtre ».

Il faut garder un esprit critique vis-à-vis des médias et de certains partis politiques. Les partis populistes, les partis très à droite et d'extrême-droite relatent un esprit sectaire de l'immigration, mais ils occultent les réussites d'intégration de l'immigration. Ils prônent une logique d'assimilation plutôt qu'une logique d'intégration. Selon eux et leur programme politique, les personnes migrantes devraient « s'assimiler ». En arrivant sur le sol belge, elles devraient oublier et effacer leurs spécificités culturelles

ainsi que leur identité pour devenir de « bons Belges ». Pouvons-nous seulement définir ce qu'est « être Belge » ? Il n'existe rien de plus complexe que de définir une identité nationale.

La **diversité culturelle** est une réelle plus-value pour notre société. L'interculturalité est le reflet fidèle de notre société et contribue au vivre-ensemble, à l'ouverture. Elle est porteuse de solidarité.

« Ce n'est pas notre faute si ces pays sont en guerre et ce n'est pas à nous à résoudre leurs problèmes ».



Ce n'est certainement pas individuellement notre faute. Mais pour reprendre les guerres en cours qui provoquent le plus grand afflux de demandeurs d'asile, ce sont bien les pays occidentaux, essentiellement les Etats-Unis et l'Europe (dont la Belgique), qui ont décidé et/ou soutenu la guerre en fournissant armes et bombes. La fuite des populations de ces pays était donc une conséquence

prévisible et prévue dès le commencement des conflits. Les Etats ayant pris part ont désormais la **responsabilité** d'accueillir ces populations.

Par ailleurs, si ce n'est pas individuellement notre faute, ce n'est pas non plus la faute individuelle des femmes, hommes et enfants qui fuient la misère et la guerre.

*Pour changer, mettons le cap sur la vérité :
la migration apporte beaucoup à la Belgique.*

Pour changer, mettons le cap sur la vérité : la migration **apporte** beaucoup à la Belgique. Au lieu de véhiculer les inepties que l'on nous a livrées sur un plateau et d'être les pantins des préjugés, penchons-nous sur l'enrichissement de la migration à bien des égards.

Tout d'abord, en les accueillant, nous respectons les **droits fondamentaux** de l'Homme et le droit à l'asile. Qu'y a-t-il de plus important de notre humanité ?

Ensuite, d'un point de vue **démographique**, c'est bel et bien grâce à la migration que la Belgique continue de

garder un solde net positif de sa population. Grâce à la migration, nous nous enrichissons tous de la **diversité culturelle**. Que ce soit en terme de cuisine, de musique, d'art, de sport, de technologie, de savoir-faire,... tout ce qui nous définit aujourd'hui est le résultat du brassage culturel.

C'est dans la rencontre avec l'autre que l'on grandit, que l'on s'enrichit, et non en restant confinés avec nos semblables. De plus, notre monde évolue vers la mondialisation et l'interculturalité.

Prenons l'exemple du foot qui rassemble dans une belle union tous les

Belges derrière son équipe nationale. Mais que serait cette dernière sans les joueurs issus de la migration ?

D'un point de vue **économique**, d'après un rapport de l'OCDE (2013), l'immigration rapporte 3.500 euros par individu chaque année, soit 1% de notre PIB. Cela place la Belgique dans le peloton de tête des pays où les immigrés contribuent le plus à l'enrichissement de leur pays d'accueil.

François Gemenne assure « *qu'avec la faible croissance du PIB belge ces dernières années, on voit que sans l'immigration, la Belgique serait en récession* ». Pourtant, selon un sondage de l'Ipsos, 72% des Belges ont une perception négative de l'immigration.

Frédéric Docquier, professeur d'économie à l'UCL, ajoute qu'« *on a observé que l'immigration a généralement des effets légèrement positifs sur les salaires, tout en affectant très peu le taux de chômage* ».

Les chiffres de l'OCDE confirment ces propos, car l'impact moyen de l'immigration sur les salaires est de + 0,27 %. Dans les régions et les villes où l'immigration est plus importante, les salaires sont effectivement légèrement supérieurs. Comme nous l'avons vu, sur le marché de l'emploi, l'immigration suit une logique de complémentarité plutôt que de substituabilité.

Enfin, la migration a un **effet positif** sur les pays d'origine des migrants, car ces derniers envoient de l'argent aux familles restées au pays pour les aider à développer une activité économique, payer la scolarité des enfants, soigner des malades, etc.

En conclusion, la migration a beau faire peur de prime abord, elle contribue à notre richesse, à notre humanité, à notre démographie ... Ne fermons pas les portes à tout ce qu'il y a à gagner ou nous serions tous perdants.

Et puis tant qu'à faire, arrêtons de nous laisser manipuler ...

Avez-vous remarqué ? En temps de crise, curieusement, on nous présente systématiquement des **boucs émissaires** : les jeunes trop fainéants, les femmes qui feraient mieux de rester à la maison au lieu d'encombrer le marché de l'emploi, les chômeurs

profiteurs, les étrangers envahissants, les travailleurs âgés et leurs problèmes de santé,... déclinable à foison ! Et les préjugés vont bon train, mais ils ciblent rarement les vrais responsables. En fait, certains partis politiques se nourrissent du **terreau**

populiste en récupérant nos peurs et nos souffrances pour encourager la propagation de préjugés dangereux et destinés à nous diviser. Car pendant que nous nous montrons tous du doigt, nous ne sommes pas solidaires et, par conséquent, nous stagnons. Quant aux politiques, elles peuvent tranquillement continuer à favoriser les actionnaires, les spéculateurs, le dumping social et la fraude fiscale.

Ainsi, la racine des préjugés et de toute cette manipulation seraient nos peurs ? Tout à fait !

- l'insécurité liée à la perte d'un emploi ou à la difficulté d'en trouver un ;
- la crainte de voir notre système de protection sociale s'effondrer ;
- la peur liée à une perte d'identité.

Aux fausses évidences, on peut opposer des arguments et des chiffres, mais ça percute rarement dans l'esprit des personnes qui ont peur et s'accrochent à leur préjugés comme à une bouée de sauvetage. Dans le cadre de la campagne « **Non à l'emploi des préjugés** » menée par les Travailleurs Sans Emploi de la CSC⁴, on s'est rendu compte que le recours aux **témoignages de vie** s'avérait nettement plus efficace pour désamorcer le processus des préjugés. En mettant

un visage sur les arguments et les chiffres, on peut davantage susciter l'empathie et la discussion, en l'occurrence, autour de ces exils forcés.

Outre le fait de recueillir des témoignages, on peut tout simplement se demander « **A qui profite le crime ?** ». Comme nous l'avons vu, certains ont intérêt à nous diviser et utilisent nos peurs à leurs fins.

Un dernier exercice pour prendre conscience de nos propres préjugés et de leur impact nocif serait de pousser leur logique jusqu'au bout, d'imaginer un scénario d'avenir extrême⁵ où les préjugés anti-migrants auraient pris le pouvoir. Une sorte de « retour vers le futur » : que serait alors notre réalité ?

Que pourrions-nous faire pour renverser la vapeur ? Par exemple, marteler auprès de nos politiques que nous voulons de vraies mesures contre les paradis fiscaux, un impôt sur les grosses fortunes, une répartition plus équitable des richesses et une réduction collective du temps de travail. Toutes ces mesures pourraient financer la création de nouveaux emplois, une meilleure protection sociale et ainsi, offrir un mieux-être à tous. ■

⁴ « Manuel citoyen pour ne plus se laisser diriger par les préjugés... » par les TSE de la CSC (2015)

⁵ Voir « Le journal du futur » page 31, Manuel citoyen des TSE.

CSC Brabant wallon

Rue des Canonniers, 14 - 1400 NIVELLES

Tél. : 067.88.46.47

migrants-nivelles@acv-csc.be

CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde

Rue Pléтинckx, 19 - 1000 BRUXELLES

Tél. : 02.557.80.69

migrants-bruxelles@acv-csc.be

CSC Charleroi-Sambre & Meuse

Rue Prunier, 5 - 6000 CHARLEROI

Tél. : 071.23.09.81

migrants-charleroi@acv-csc.be

CSC Hainaut Occidental

Avenue des Etats-Unis, 10/boîte 1 - 7500 TOURNAI

Tél. : 069.88.07.07

migrants-tournai@acv-csc.be

CSC Liège-Huy-Waremme

Boulevard Saucy, 10 - 4020 LIEGE

Tél. : 04.340.72.37

migrants-liege@acv-csc.be

CSC Luxembourg

Rue Pietro Ferrero, 1 - 6700 ARLON

Tél. : 063.24.20.30

migrants-arlon@acv-csc.be

CSC Mons-La Louvière

Rue Claude de Bettignies, 10/12 - 7000 MONS

Tél. : 065.37.25.59

migrants-mons@acv-csc.be

CSC Namur-Dinant

Chaussée de Louvain, 510 - 5004 BOUGE

Tél. : 081.25.40.85

migrants-namur@acv-csc.be

CSC Verviers

Pont Léopold, 4-6 - 4800 VERVIERS

Tél. : 087.85.99.99

migrants-verviers@acv-csc.be



Pour plus d'informations :
www.migrantsCSC.be



CSC (Confédération des syndicats chrétiens)

Migrants CSC

Chaussée de Haecht, 579 - B-1030 Bruxelles

Tél. 02 246 32 16

migrants@acv-csc.be

